

**PORT AUTONOME DE PARIS**  
**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU 4 JUILLET 2018**

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

-----

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le 4 juillet à 9 heures

Le Conseil d'Administration du Port Autonome de Paris s'est assemblé sous la présidence de Mme Catherine RIVOALLON.

Présents : M. AUDHEON, Mme BETOUCHE, M. CAMBOURNAC, M. COUTON, M. DALAISE, Mme DALLE, Mme DENIS, M. DOURLENT, Mme DUCELLIER, M. DUCHÊNE, Mme GAY, M. GUIMBAUD, M. HOURSON, M. IMBERT, Mme KABILE, M. LEANDRI, M. LEGARET, M. LEPERCHEY, Mme POINSOT, M. POIRET.

Excusés : Mme DOUBLET, Mme GOUETA, M. GUYARD, Mme ISSAC, M. MISSIKA, M. NAJDOVSKI, M. RAYNAL, M. ROULEAU, M. TUOT, M. VALACHE.

Ayant donné mandat : Mme GOUETA a donné pouvoir à M. IMBERT ; M. GUYARD a donné pouvoir à Mme POINSOT ; Mme ISSAC a donné pouvoir à M. LEPERCHEY, M. LEGARET a donné pouvoir à M. DOURLENT ; M. VALACHE a donné pouvoir à Mme RIVOALLON.

Secrétaire : M. LEANDRI

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu les articles L.4322-1 et suivants ainsi que les articles R.4322-1 et suivants du Code des transports, relatifs au Port Autonome de Paris ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration modifié en dernier lieu par délibération du 7 juillet 2014 ;

Vu le rapport de la Présidente

Après en avoir entendu l'exposé par la Présidente

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup> - D'approuver les propositions de modifications du règlement intérieur du Conseil d'Administration

Fait et délibéré à Paris,  
La Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Rivoallon', with a stylized flourish at the end.

Catherine RIVOALLON